

Pour de plus amples renseignements:

Trade Development Centre  
Nova Scotia Department of Industry, Trade and  
Technology  
1800 Argyle Street  
P.O. Box 519  
Halifax (Nouvelle-Écosse), B3J 2R7  
Tél.: (902) 424-4242  
FAX: (902) 424-5739

## 7. Ontario

Le Ministère du Commerce et de la Technologie fournit une assistance aux exportateurs ontariens en les aidant à financer les missions d'acheteurs en provenance de pays étrangers et les missions commerciales et expositions à l'étranger, quand ces dernières sont organisées par le Ministère. Pour tous renseignements complémentaires sur les services de marketing international, les exportateurs devraient contacter:

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario  
M7A 2E1  
Tél.: (416) 965-9709  
FAX: (416) 965-8852

Des prêts d'au plus 50 000\$ peuvent être consentis sur une période de 12 mois pour couvrir jusqu'à 50% des frais admissibles subis au titre de projets internationaux d'équipement. Des prêts sont consentis pour les études de préfaisabilité, la préparation de soumissions et le paiement de cautions de soumission et de cautions de bonne exécution. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les bureaux régionaux du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ou avec:

Ontario International Corporation  
56 Wellesley Street West 7th floor  
Toronto, Ontario, M7A 2E4  
Tél.: (416) 965-3060  
FAX: (416) 965-7049

Des lignes de crédit renouvelable d'au plus 1 million de dollars sont également accordées aux exportateurs ontariens par l'Ontario Development Corporation, la Northern Ontario Development Corporation et la Eastern Ontario Development Corporation pour financer jusqu'à 90% des exibilités étrangères à court terme (180 jours). Cette aide vient compléter les modes de financement habituels et est destinée aux entrepreneurs et aux petites entreprises démontrant de grandes capacités d'exportation. Il faut habituellement une assurance de la SEE ou une autre assurance-crédit satisfaisante.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les exportateurs intéressés devraient communiquer avec la Ontario Development Corporation à l'un de ses 15 bureaux régionaux ou à son siège social à l'adresse suivante:

56 Wellesley Street West 5th floor  
Toronto, Ontario  
M7A 2E7  
Tél.: (416) 326-1070  
FAX: (416) 326-1040

## 8. Québec

Le Ministère des Affaires internationales encourage et soutient les activités d'exportation des entreprises québécoises.

## Le programme d'Aide à la Promotion des Exportations (APEX)

Le programme d'Aide à la Promotion des Exportations (APEX) offre une aide technique et financière en vertu des 6 volets suivants:

- APEX-MISSION INDIVIDUELLE aide l'entreprise à réaliser une mission commerciale pour prospecter un nouveau marché extérieur ou réaliser la négociation et la conclusion d'un accord industriel. L'aide peut couvrir le coût de transport et une partie des frais de séjour et d'interprétation.
- APEX-EXPOSITION permet à l'entreprise de participer, à titre d'exposant, à des salons, foires ou autre événement à caractère commercial ayant lieu en dehors du Canada. L'aide peut couvrir le coût de transport et une partie des frais de location d'espace, d'interprétation et de publicité.
- APEX-ÉTUDES ET STRATÉGIES permet de réaliser une étude de marché et de préparer une stratégie de marketing. L'aide offerte couvre 50% des frais d'honoraires d'un expert-conseil.
- APEX-ADAPTATION AU MARCHÉ permet à l'entreprise d'adapter sa documentation publicitaire, catalogues ou fiches techniques à un nouveau marché et de faire homologuer ses produits. L'aide peut couvrir une partie des frais de production et de traduction de la documentation et 50% des frais d'homologation.
- APEX-PRÉPARATION DE SOUMISSIONS permet à une entreprise de faire préparer par un expert-conseil, une soumission visant à répondre à un appel d'offres sur un marché extérieur. L'aide couvre 50% des honoraires de l'expert.
- APEX-EMPLOI permet à l'entreprise d'embaucher au Québec, une personne spécialiste affectée exclusivement à la commercialisation de ses produits ou services sur les marchés étrangers. Le ministère partage 60% du salaire de l'employé(e) la première année et 40% de son salaire la seconde année.

## Le programme ACTIM-MAI

Ce programme de coopération Québec-France permet aux P.M.E. québécoises et françaises de trouver un partenaire outre-Atlantique pour conclure un accord industriel (fabrication sous licence, achat ou vente de savoir-faire, exploitation d'un procédé, entreprises en co-participation). Il prévoit la préparation d'un programme de contacts et visites, l'organisation du séjour et la prise en charge d'une large part des frais de voyage et de séjour.

## L'accueil d'acheteurs étrangers

Aide technique et financière visant à faciliter la venue au Québec d'acheteurs étrangers afin d'orienter leurs achats de biens, services ou technologies vers le Québec. Le ministère fournit le titre de transport au visiteur et peut assurer l'encadrement des visites auprès d'industriels québécois. Pour renseignements:

Ministère des Affaires internationales  
Place Mercantile  
770, rue Sherbrooke ouest  
6e étage  
Montréal (Québec)  
H3A 1G1  
Tél.: (514) 499-2184  
FAX: (514) 873-1540